

Les vœux de Macron pour 2018...

La hausse de la CSG : « Un gain de pouvoir d'achat », prétend le gouvernement !

Le début de l'année est marqué par l'entrée en vigueur d'une mesure phare du gouvernement Macron : le remplacement de la cotisation salariale d'assurance maladie et de chômage par une augmentation de 1,7 % du taux de la CSG (qui passe de 7,5 % à 9,2 % pour les actifs et de 6,6 % à 8,3 % pour les retraités et les invalides), ce qui représente, en fait, une augmentation de 20 % de ladite CSG.

Dès le 2 janvier, les retraités en ont vu la conséquence sur le montant des retraites complémentaires. À la fin du mois, les fonctionnaires, les salariés du privé, les retraités, les invalides seront touchés. Dans *Le Journal du dimanche*, le 7 janvier, Édouard Philippe martèle : « Grâce à la suppression des cotisations salariales – une partie dès maintenant, le reste en octobre – le pouvoir d'achat des actifs va augmenter. »

Quant à Gérard Darmanin, il claironne que « notre politique de pouvoir d'achat revient à donner un treizième mois aux Français qui travaillent ».

Un treizième mois ? Un gain de pouvoir d'achat ?

On ne sait ce qui l'emporte du cynisme ou de la duplicité !

Faisons les comptes.

Les retraités ? Ils n'ont que leurs yeux pour pleurer ! Leurs pensions baissent. Un point, c'est tout.

Les invalides ? Il suffit de continuer à travailler à temps partiel pour que les pensions (dont la moyenne est de 730 euros par mois !) soient taxées comme les retraites !

Les fonctionnaires ? Selon les syndicats de fonctionnaires, la prétendue compensation ne compense pas la totalité du manque à gagner.

Quant aux salariés du privé ? Les « Français qui travaillent » ? Il leur faudra attendre la deuxième tranche de réduction des cotisations chômage pour percevoir les gains « faramineux » promis par Philippe-Darmanin !

Tout augmente

En attendant, TOUS subissent, dès le début de l'année, l'impact des réformes de la rentrée 2018 :

- nouvelle hausse « surprise » (!)... de 6,9 % des tarifs réglementés du gaz ;
- hausse de l'écotaxe pour les « véhicules polluants » ;
- hausse des amendes pour défaut de paiement du stationnement (qui passent, dans certaines villes, de 17 euros à 60 euros !) ;
- hausse de 5 % du prix du timbre.

À ces hausses s'ajoutent les difficultés accrues pour la prise en charge des soins :

– au 1^{er} janvier 2018, le forfait hospitalier passe de 18 euros à 20 euros. Motif ? D'après le ministre de la Santé, « cette hausse rattrape l'inflation depuis 2010 ». Pour augmenter le forfait hospitalier, il y a de l'inflation. Mais pour refuser d'augmenter les retraites, « il n'y a pas d'inflation » !

– cette augmentation du forfait hospitalier, combinée avec la politique d'austérité du gouvernement, entraîne une augmentation de 3 % à 5 % des tarifs des mutuelles maintenant obligatoires.

Tant il est vrai que le remplacement des cotisations sociales par la CSG non seulement ne garantit aucun droit, mais accompagne le désengagement de la Sécurité sociale.

Chaque semaine, lisez *Informations ouvrières* !